Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20261110-DCM2026_10_09-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Coësmes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en commune de coesmes
Le : 18/10/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt six, le quinze Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Coësmes s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur COLLIOT Yannick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2026.

Présents : Mr AMAUCÉ Cedric Mme AMAUCÉ Delhia, Mme BEDU-BOYRIE Elisabeth, Mme CHENAIS LEBEE Nathalie, Mr CHERRUAULT Laurent,Mr COLLIOT Yannick, Mr COSNET Pierre, Mr HEINTZ Adrien, Mme LACROIX Clarisse, Mr LOUIS Thomas, Mr PERRIN Anthony, Mme ROUAULT Jocelyne, Mme SANDERS Emilie,Mme THIERY Cindy,

A été nommé(e) secrétaire : Mme BEDU-BOYRIE Elisabeth

Objet : DCM2026_10_09 – Modification Horaires ouverture Mairie

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal le souhait d'élargir les horaires d ouverture de la mairie.

Apres avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal decide les heures d ouverture suivantes à partir du 01/01/2027 :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi et vendredi : ouverture au public le matin sans RDV de 9h a 12h30
Mardi apres midi : ouverture au public sans RDV de 14h a 18h
Lundi Jeudi et Vendredi : Sur RDV de 14h à 17h30
Samedi de 9h à 12h sans RDV

Apres avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré le conseil municipal valide ses horaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 10/11/2026
Le Maire
Yannick COLLIOT